

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Poitiers, le 29 juin 2021

### **Le Comité départemental anti-fraude plénier s'est réuni le 29 juin 2021 à la préfecture de la Vienne – Bilan 2020 et priorités 2021**

Dans la Vienne, le Comité opérationnel départemental anti-fraude (CODAF) plénier s'est réuni, sous la co-présidence de Chantal Castelnot, préfète de la Vienne et de Frédérique Olivaux, procureur de la République adjointe.

La formation plénière du CODAF permet de fixer la stratégie annuelle en matière de lutte contre la fraude et le travail illégal. Elle contribue à une meilleure qualité de la connaissance réciproque entre les services de l'État, à organiser des opérations conjointes, à proposer des formations et à partager les expériences afin d'améliorer l'efficacité de la lutte contre toutes les fraudes.

#### **Quel est le bilan des fraudes en 2020 ?**

Grâce au partage de renseignements et à la définition conjointe d'actions de contrôle entre les services de l'État de la Vienne et les organismes sociaux, le CODAF permet de lutter contre des fraudes toujours plus organisées, complexes et mobiles.

La mobilisation de tous les services de lutte contre la fraude (DDFIP, DDETS, DDPP, Douanes, DREAL, DDSP, Gendarmerie, Préfecture, CPAM, URSSAF, CAF, Pôle emploi, CARSAT, MSA) permet de prononcer des sanctions au regard des infractions constatées, qui sont, selon leur gravité, d'ordre administratif (avertissements, mises en demeure, fermetures administratives), d'ordre financier (amendes, pénalités, consignations) ou d'ordre pénal (rappels à la loi, condamnations).

Le bilan de l'activité 2020 du CODAF dans la Vienne s'est traduit par de nombreuses actions en matière de fraudes fiscales, sociales, administratives et de travail illégal.

A titre d'exemple :

- 11 affaires de fraude, de travail dissimulé ou encore de dissimulation de base fiscale ont permis aux services des finances publiques de dresser pour 615 500 € de pénalités ;
- 109 saisines du procureur de la République en 2020 pour des affaires de fraudes documentaires, liées principalement à des demandes d'échanges de permis étrangers, de permis de conduire et de certificats d'immatriculation ;
- 94 signalements traités par l'URSSAF pour un montant total de fraudes de plus de 180 000 € ;
- 244 dossiers frauduleux traités en 2020 par la CAF pour un montant de préjudice de 1,9 million d'€ ;

**Cabinet de la préfète  
Bureau de la communication  
interministérielle**

Mél [anne-laure.jouteux@vienne.gouv.fr](mailto:anne-laure.jouteux@vienne.gouv.fr)



7, place Aristide Briand  
86000 Poitiers



## PRÉFET DE LA VIENNE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## MINISTÈRE DE LA JUSTICE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

- 95 dossiers frauduleux suivis par Pôle emploi pour un préjudice de 840 500 € ;
- 446 actions de contrôle de cotisations menées en 2020 par la MSA et 14 contrôles anti-fraudes par la CARSAT.

Enfin, le CODAF a apporté en 2020 une vigilance particulière à la lutte contre les fraudes liées aux aides mises en place pour soutenir les entreprises et leurs salariés dans le contexte de la crise sanitaire COVID. Il renouvelle cette vigilance en 2021.

A titre d'exemple, près de 29 000 contrôles a priori et 125 contrôles a posteriori en matière d'activité partielle ont été effectués entre mai 2020 et juin 2021. Ces contrôles ont abouti à détecter 335 situations de trop perçus pour un montant total de 395 540 €, qui sont en cours de récupération par les services de l'Etat.

### Quelles priorités ont été définies pour 2021 ?

La nouvelle feuille de route reflète la nécessité de poursuivre et de renforcer la collaboration interministérielle des services de l'État pour lutter efficacement contre la fraude économique, sociale et fiscale. Elle doit être conforme aux orientations fixées à l'échelle nationale par instruction du Premier ministre en date du 27 avril 2021 :

1. En matière de fraudes aux prestations sociales, fiscales et douanières, le Premier ministre demande l'organisation d'au moins 10 opérations concertées par an, afin de lutter notamment :

- contre les fraudes des professionnels de santé, celles organisées en matière de prestations sociales, ainsi que les fraudes réalisées en matière de transport sanitaire ;
- contre les fraudes fiscales, notamment dans le secteur du commerce automobile, en matière de revente illicite de tabac, de contrefaçon de marchandises dangereuses, etc.

2. En matière de lutte contre le travail illégal, les secteurs ciblés sont notamment le BTP, le secteur de la restauration, les services aux entreprises, les transports routiers (y compris taxis et VTC). Le CODAF pourra également être sollicité pour contribuer aux contrôles nécessaires en matière de fraudes à l'activité partielle.

### Glossaire

CAF : Caisse d'Allocations Familiales

CARSAT : Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail

CPAM : Caisse primaire d'assurance maladie

DDPP : Direction départementale de la protection des populations

DDSP : Direction départementale de la sécurité publique

DDFIP : Direction départementale des finances publiques

DDETS : Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités

DREAL : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

MSA : Mutualité Sociale Agricole

URSSAF : Union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales

**Cabinet de la préfète**  
**Bureau de la communication**  
**interministérielle**

Mél [anne-laure.jouteux@vienne.gouv.fr](mailto:anne-laure.jouteux@vienne.gouv.fr)



7, place Aristide Briand  
86000 Poitiers